

**Comité de définition et d'orientation  
du portail des thèses (CDO)  
Réunion du 25 mars 2011 (Paris, MESR)  
Relevé de décisions**

**Présents :**

Michel MARIAN, MISTRD  
Alain COLAS, MISTRD  
Sandra JOSEPH, DGESIP – MESR  
Françoise PROFIT, DGESIP – MESR  
Nadia HILAL, CGE  
Christiane STOCK, INIST  
Jean-Paul BARRIERE, ANRT  
Martine PRETCEILLE, Intelli'Agence Association Bernard Gregory  
Grégory MIURA, ADBU  
Jean BERNON, AURA  
Raymond BERARD, ABES  
Yann NICOLAS, ABES  
Isabelle MAUGER PEREZ, ABES  
Séverine DABERNAT, ABES

**Absents :**

Jean-Claude DUPAS, CPU  
Thierry LARDOT, Institut de formation doctorale Paris 6  
Caroline WIEGANDT, Radio France  
Francine PIERRE, THALES GROUP  
Francis DAUMAS, CINES

**1. Etat d'avancement du projet depuis la réunion du 28 septembre 2010**

L'ouverture de la nouvelle version de l'application Star, socle du portail, a eu lieu début octobre 2011. Les formations à distance ont eu lieu jusqu'en décembre. Le nombre de thèses électroniques déposées dans l'application a fortement augmenté depuis janvier 2011. Au 1<sup>er</sup> mars 2011, Star comptait 3 776 thèses validées dont 420 au cours du dernier mois. L'équipe projet a pu se consacrer aux deux nouvelles applications du portail des thèses qui doivent voir le jour en 2011 :

- en juin : theses.fr, interface publique de recherche et de consultation des thèses. L'application donnera dans un premier temps accès aux corpus des thèses de STAR.
- en septembre : STEP, interface professionnelle pour le signalement des thèses en préparation destinée à remplacer le Fichier central des thèses.

## **2. Le volet interface publique : <http://www.theses.fr>**

Le logo et les maquettes graphiques sont présentés au CDO.

Une discussion s'engage autour des statistiques. Les maquettes prévoient que seul l'auteur d'une thèse puisse avoir accès, sous réserve d'authentification, aux statistiques de consultation de la page de la thèse dont il est l'auteur.

Plusieurs membres du CDO soulignent l'intérêt de ces statistiques et la nécessité de ne les rendre disponibles qu'à l'auteur de la thèse. En ce qui concerne les statistiques consolidées par établissements, theses.fr ne semble pas l'outil le plus adapté notamment parce qu'il n'est pas en lien avec les portails locaux. Les établissements disposeront cependant d'autres outils comme Webstats.

Une seconde discussion s'engage sur la possibilité de valoriser les thèses les plus récentes. L'ABES précise qu'elle a volontairement écarté un affichage systématique des thèses récentes mais que chaque utilisateur aura la possibilité de créer une alerte personnalisée soit sous forme de fil RSS soit par messagerie électronique.

Une troisième discussion s'engage autour du nuage de mots présent sur la page d'une personne. Ce nuage est généré à partir de l'indexation (libre et contrôlée) des thèses en lien avec cette personne. Il porte donc sur un corpus de thèses et reflète précisément les centres d'intérêt de la personne.

L'ABES pose ensuite la question au CDO des langues que theses.fr doit proposer aux utilisateurs. Outre le français et l'anglais, quelle troisième langue doit-elle être disponible ? Le CDO décide de se prononcer sur la base des co-tutelles de thèses : la troisième langue de theses.fr sera celle du pays avec lequel la France signe le plus de co-tutelles.

## **3. Le volet thèses en préparation : <http://step.theses.fr>**

L'ABES rappelle qu'elle gère le Fichier central des thèses depuis 2010 et présente les statistiques 2010 de création et de mise à jour des données.

Suit la présentation de l'étude juridique sur la protection des sujets de thèse commandée par l'ABES au cabinet Bensoussan. Un sujet de thèse est une idée et non une œuvre réalisée ; il n'est donc pas protégé par le droit de la propriété intellectuelle. Seule une contractualisation entre l'ABES, chaque directeur de thèse et chaque doctorant, assurerait une protection.

Le CDO écarte cette solution. Il rappelle qu'il n'existe pas d'obligation au signalement des thèses en cours mais un ensemble de bonnes pratiques utiles à la visibilité de la recherche française. Le CDO préconise que STEP donne de

simples recommandations en la matière : (recommandation N°58 du cabinet Bensoussan : les directeurs de recherche s'engagent à ne pas proposer ou agréer un sujet déjà enregistré sur les fichiers des sujets)

L'ABES présente ensuite l'application STEP, qui remplacera dès septembre le Fichier central des thèses et s'ouvrira à toutes les disciplines. Les données pourront être saisies par l'établissement de soutenance et par le doctorant.

Le CDO discute de l'opportunité de permettre au doctorant la saisie de la date de soutenance puis conclut sur la nécessité de laisser cette donnée sous la responsabilité de l'établissement de soutenance. En effet, cette saisie conditionne en aval une alimentation d'autres applications, comme STAR.

L'ABES poursuit avec la présentation des flux de données entre STEP, STAR, le Sudoc mais aussi les applications locales des établissements comme APOGEE et ADUM. Etant donné que la nouvelle version APOGEE tiendra compte des besoins de STEP dès 2012, le CDO s'interroge sur l'opportunité d'engager des démarches concernant ADUM.

Enfin, l'ABES annonce au CDO l'accord de principe passé avec le CGE et l'INIST concernant le signalement dans theses.fr des thèses en préparation recensées par THESA.

Le CDO valide le principe suivant : pour bénéficier d'une visibilité dans theses.fr, les thèses en préparation doivent avoir transitées soit par l'application THESA soit par l'application STEP.

L'ABES informe le CDO que suite à la décision prise lors d'une précédente réunion de ne pas migrer dans STEP les données du Fichier central des thèses de plus de 10 ans, deux établissements se sont manifestés. Il est décidé que sur justification expresse émanant du conseil scientifique de l'établissement, des exceptions à ce principe pourront être faites.

#### **4. Synthèse de l'enquête sur la numérisation des thèses dans les établissements**

L'ABES présente au CDO les principaux résultats de l'enquête sur la numérisation des thèses dans les établissements. Cf : [http://www.abes.fr/abes/documents/article%20WEB/synthese\\_enquete\\_sucoordi.pdf](http://www.abes.fr/abes/documents/article%20WEB/synthese_enquete_sucoordi.pdf)

#### **5. Questions diverses**

Pas de questions

#### **6. Date de la prochaine réunion**

30 septembre 2011 10h30 - 12h30 au Ministère.